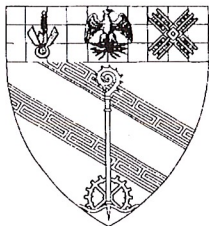


2026-05



République Française

COMMUNE DE MOURMELON LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JANVIER 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 08
Nombre de membres ayant délibéré : 08

Séance à 19h00

Sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MOURMELON LE PETIT, régulièrement convoqué le 20 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle mariage / conseil de la Salle Associative du Petit Mourmelon, sous la Présidence de M. René MAIZIERES, Maire.

Présents : Mme Régine BROUARD – M. Denis PAUL – Mme Marie-Claude SIMON – M. Jean-Louis MICHALOWICZ – Mme Marie ESPANET - Mme Caroline LEGROS (arrivée en cours de séance) – Mme Sophie JOANNES-AUBERT.

Absents excusés : M. Daniel BOE — M. Kévin DUCREUX – Mme Annick DUSSAULX – M. Christophe SIMONIN.

Madame Régine BROUARD est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-05 : Vente estrade

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1,

VU l'inventaire du patrimoine mobilier de la commune,

Considérant que la commune est propriétaire d'une estrade,

Considérant que cet équipement n'est plus utilisé et ne répond plus aux besoins de la collectivité,

Considérant que la cession de ce bien mobilier présente un intérêt pour la commune tant sur le plan de la gestion de son patrimoine que de l'optimisation de ses espaces.
Considérant que le maintien de cette estrade entraîne une occupation inutile de l'espace communal et des contraintes de stockage,

Considérant que le régiment du 501 a manifesté son intérêt pour l'acquisition de ladite estrade pour un montant de 1000 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De procéder à la vente de l'estrade communale au régiment du 501°,
- De fixer le prix de vente à mille euros (1 000€),
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette vente et à procéder aux formalités correspondantes.

Fait à MOURMELON LE PETIT 28 JANVIER 2026

Le Maire

René MAIZIERES

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture
Le 28 JANVIER 2026
Et de la publication, 28 JANVIER 2026
Le Maire
René MAIZIERES



Mairie - 19 rue du 11 novembre 1918 - 51 400 Mourmelon-le-Petit

☎ 03 26 66 04 18 - E-Mail mairie@mourmelonlepetit.fr